

le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

Site internet : <http://RdC.IFrance.com/> Courrier électronique : Adfe_Lux@hotmail.com

Editorial

Je remercie les compatriotes qui m'ont témoigné leur confiance lors du scrutin du 18 juin 2000 pour l'élection du délégué des Français du Grand-Duché au Conseil Supérieur des Français de l'Etranger (CSFE). La forte progression des suffrages exprimés en faveur de l'association démocratique des français à l'étranger (adfe) au Luxembourg comme dans les autres circonscriptions est un encouragement pour toute l'équipe du Républicain du Coin à poursuivre ses efforts et améliorer encore la qualité de sa communication.

Bien sûr, nous aurions souhaité recueillir la majorité des suffrages au Grand-Duché. Ce n'est que partie remise. Aujourd'hui, notre association dispose au Luxembourg d'une assise électorale qui ouvre des perspectives d'alternance.

Je me réjouis que dans l'ensemble des circonscriptions d'Europe, d'Asie et du Levant la gauche ait gagné huit nouveaux sièges. Mais je suis préoccupé par la faiblesse du taux de participation au scrutin. Même au Grand-Duché, où elle a été supérieure à la moyenne, moins d'un électeur sur quatre a exprimé son choix. Ce taux élevé d'abstention affaiblit l'autorité des représentants des Français établis à l'étranger auprès des milieux politiques et administratifs. En outre, si nos compatriotes ne manifestent pas davantage d'intérêt à s'exprimer lors des consultations électorales dans les centres de vote spécialement établis à leur intention, ils s'exposent au risque de perdre un jour cette facilité. Rien ne s'use plus vite qu'un droit que l'on n'utilise pas.

L'adfe-Luxembourg ne va pas rester les bras croisés dans l'attente

du prochain scrutin. Nous allons poursuivre notre travail sur le terrain avec nos partenaires, notamment les associations membres du Comité de Liaison et d'Action des Etrangers (CLAE), pour réaliser les objectifs que nous avons tracés dans notre profession de foi.

Au Grand-Duché, nos premières priorités concernent l'amélioration de l'insertion dans le système scolaire et de formation professionnelle luxembourgeois des citoyens de langue maternelle latine ainsi que la résorption des discriminations fondées sur la nationalité qui demeurent pour accéder à l'emploi ou pour obtenir le bénéfice de certaines prestations sociales. Nous sommes également préoccupés par le durcissement de la politique du nouveau gouvernement luxembourgeois à l'égard des immigrés des pays tiers, notamment ceux originaires des Balkans. Nous comprenons les difficultés que suscite cette nouvelle forme d'immigration mais souhaitons que nos amis luxembourgeois répondent avec humanité à ce défi.

Sur le plan national, nous allons poursuivre notre coopération avec les autres sections de l'adfe, nos élus au CSFE et les parlementaires qui nous soutiennent pour obtenir le renforcement des mesures de lutte contre l'exclusion qui frappe certains de nos compatriotes à l'étranger et faire avancer au quotidien la citoyenneté de l'Union.

J'ai constaté avec plaisir que ce dernier objectif était l'une des priorités de la France qui préside depuis le 1er juillet les destinées de l'Union européenne pour six mois. Je souhaite plein succès à la présidence française qui aura également la lourde tâche de faire aboutir la Conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions afin de préparer l'élargissement.

Serge Lustac

Billet d'humeur

Mourir à 20 ans asphyxiés dans un camion parce qu'ils ont voulu croire à un monde meilleur où les droits de l'Homme sont respectés, où la vie est plus douce. Mourir pour avoir cru à un «eldorado» européen, véritable miroir aux alouettes, attirant chaque jour davantage de candidats à la liberté, mais aussi les mafias et trafiquants en tous genres, exploiters des misères humaines.

La fermeture des frontières est un leurre; une Europe frileuse, repliée sur elle-même, n'est pas celle dont je rêve. Ces morts qui se comptent par centaines, à Gibraltar, sur les côtes italiennes ou anglaises, soulèvent bien des interrogations.

On ne quitte pas sa famille, son pays, pour le simple plaisir «d'aller vider les poubelles à Paris» ou d'assurer les tâches que nous ne voulons plus faire. L'Europe, qui a toujours besoin pour son développement de main-d'œuvre étrangère, doit mettre sur pied des règles communes offrant des garanties et précisant clairement les droits et les devoirs des futurs candidats à l'immigration, pour éviter qu'une fois la «cargaison» livrée, des clandestins, irréguliers mais pas criminels, ne deviennent des véritables esclaves des temps modernes.

Une politique d'accueil coordonnée permettrait de lutter plus efficacement contre un trafic d'êtres humains qui rapporte à ses auteurs des sommes considérables alimentant à leur tour d'autres trafics mettant en péril les valeurs traditionnelles de nos sociétés.

Mais la vraie réponse est ailleurs. Une véritable politique commune de coopération, basée sur une vision progressiste et non sur l'assistanat, doit être mise en place pour permettre aux pays émergents un développement assurant à leurs habitants une vie décente. Sinon les flux de clandestins avec leur cortège de souffrance, d'exploitations et de morts continueront.

Anita Petersheim



L'école francophone de Walferdange

Après avoir présenté dans un précédent numéro (RdC n° 13) l'école française Vauban, le Républicain du Coin a rencontré Mme Michèle Frank, responsable de l'école luxembourgeoise à régime francophone de Walferdange.

RdC : Quel est le statut de l'école à régime francophone de Walferdange et quelle est son originalité ?

MF : L'école luxembourgeoise à régime francophone de Walferdange fonctionne dans le cadre général des classes spéciales de l'enseignement luxembourgeois. Ces classes spéciales accueillent des élèves de nationalité étrangère dont les parents, par leur statut, ne séjournent au Grand-Duché que pendant un laps de temps relativement court ne permettant pas de ce fait l'intégration de l'enfant dans le système scolaire luxembourgeois. Comme son nom l'indique, la langue d'enseignement de l'école est le français. L'allemand est enseigné comme langue étrangère dès la première année à raison de 5 heures par semaine. L'école est sous le contrôle pédagogique de M. Francis Jeitz, Inspecteur attaché au ministère de l'Education nationale.

RdC : Quelles sont les classes couvertes par l'école luxembourgeoise francophone et combien d'élèves accueille-t-elle ?

MF : L'école accueille les enfants du primaire de la première à la cinquième année. Elle suit le calendrier scolaire luxembourgeois. Les cours ont lieu du lundi au vendredi (seules les 3ème, 4ème et 5ème années ont cours le vendredi après-midi). L'effectif moyen de l'école ne cesse d'augmenter (87 enfants en 1992/93 contre 110 en



Michèle Frank, responsable de l'école luxembourgeoise à régime francophone de Walferdange

1995/96). La qualité de l'enseignement est toutefois préservée puisque les classes n'excèdent pas 25 élèves.

RdC : Au terme de leurs études primaires, les élèves peuvent-ils facilement intégrer l'école secondaire luxembourgeoise ou est-il préférable qu'ils poursuivent leurs études dans un établissement secondaire francophone ?

MF : L'école à régime francophone de Walferdange est réservée aux élèves *de passage* à Luxembourg. Elle n'a donc pas pour objet de préparer leur insertion dans l'enseignement secondaire luxembourgeois. Son projet pédagogique est de donner aux élèves des bases solides pour leur permettre d'intégrer les différents établissements qui les accueilleront lorsqu'ils nous quitteront. Notre projet est également de développer la curiosité des élèves et leur intérêt pour d'autres cultures, d'autres mentalités, qu'ils seront amenés à rencontrer dans le contexte actuel, mais aussi dans leurs déplacements futurs.

RdC : Quelles sont les modalités d'inscription ? Faut-il payer un minerval ?

MF : Une première information importante : *aucune inscription ne se fait à l'école*. Le dossier d'inscription doit être retiré puis retourné au ministère de l'Education nationale (☎ 478 51 00). Pour que le dossier soit pris en compte, il doit être accompagné d'un certificat de résidence au Grand-Duché. Le Ministère n'a

connaissance des départs définitifs des familles résidentes qu'en fin d'année scolaire (15 juillet au Grand-Duché). Il ne peut dans ces conditions répondre aux nouvelles inscriptions qu'à partir de mi-juillet. L'inscription n'est définitive que si les parents confirment, par retour de courrier, l'information d'admission envoyée par le Ministère. Pour entrer en première année de primaire l'enfant doit avoir 6 ans révolus au 1er septembre de l'année d'inscription (les demandes de dérogation à cette règle doivent être adressées au ministère de l'Education nationale).

L'école de Walferdange est un établissement public. Il n'y a pas de minerval à payer.

Le consulat de France au Luxembourg a ouvert un site internet à l'adresse suivante :
<http://www.consulatdefrance.lu>

Disparition de Robert Grégoire

Le Républicain du Coin est en deuil. Notre ami Robert Grégoire est décédé le mercredi 28 juin. Originaire de Carmaux, il avait rejoint la Haute Autorité de la CECA avant de poursuivre une brillante carrière au sein des services de la Commission européenne.

Humaniste et homme de lettres, il a été l'instigateur des premières initiatives européennes en faveur de la culture. De retour au Grand-Duché pour sa retraite, il s'est engagé sans relâche dans la promotion de la vie culturelle de son pays d'adoption.

Courtois mais impitoyable à l'égard des défaillances des puissants, il encourageait et jugeait avec indulgence les jeunes talents qui faisaient leurs premiers pas dans la création.

Robert Grégoire était également un homme de conviction. Toute sa vie, il est resté fidèle à la section socialiste de Carmaux, celle de Jean Jaurès.

Election au CSFE du 18 juin 2000

Les Français établis à l'étranger dans les circonscriptions consulaires d'Europe, d'Asie et du Levant, ainsi que leurs compatriotes d'Alger et de Brazzaville, étaient invités le 18 juin dernier à renouveler leurs délégués au Conseil Supérieur des Français de l'Etranger. 80 sièges étaient à pourvoir dans 25 circonscriptions.

Le taux de participation a été décevant. Seulement 79.122 électeurs ont voté sur 410.695 inscrits, ce qui représente une participation moyenne de 19,27 %.

L'adfe est sortie renforcée du scrutin. Sur l'ensemble des circonscriptions, la gauche gagne 8 sièges (dont 7 sous l'étiquette adfe) et la droite en perd 5 (la différence provient des trois nouveaux sièges de Brazzaville).

Les résultats au Grand-Duché de Luxembourg

Au Grand-Duché de Luxembourg, la participation (23,40 %) a été supérieure à la moyenne, mais est en recul par rapport aux scrutins précédents (35,99 % en 1994; 31,97 % en 1991). Pierre Girault conserve pour l'UFE le siège de Christian Cointat qui ne se représentait pas.

Scrutin du 18 juin 2000

Inscrits	7960	
Votants	1863	23,40 %
Exprimés	1789	
P. Girault (UFE)	1021	57,07 %
S. Lustac (ADFE)	768	42,93 %

Par rapport au scrutin précédent, l'UFE perd 12 points au profit de l'adfe qui recueille près de 43 % des suffrages. Ce résultat confirme la forte progression de la gauche auprès de la communauté française du Grand-Duché qui demeure cependant encore aujourd'hui majoritairement orientée à droite.



L'avocat du coin

LE CONGÉ POUR LES SALARIÉS

1. Nombre de jours de congé annuel de récréation

La loi luxembourgeoise confère à tous les salariés le droit à un congé annuel de récréation qui est de 25 jours ouvrables par année. Un congé supplémentaire est accordé aux travailleurs handicapés de 6 jours ouvrables, au personnel des mines et minières de 3 jours ouvrables et au salarié qui a un repos hebdomadaire inférieur à 44 heures d'un jour ouvrable pour chaque période de 8 semaines pendant laquelle ce repos ne lui est pas accordé.

2. Congé extraordinaire

Enfin, la loi accorde au salarié dans certains cas des congés extraordinaires; par exemple : pour le père en cas de naissance d'un enfant (2 jours), pour chaque parent en cas de mariage d'un enfant (2 jours), en cas de déménagement (2 jours), en cas de mariage du salarié (6 jours), en cas de décès du conjoint ou d'un parent ou allié au 1er degré (3 jours), etc.

3. Période de travail ouvrant droit au congé

Le droit au congé naît après 3 mois de travail ininterrompu auprès du même employeur. Cette règle ne s'applique cependant pas en cas de rupture du contrat de travail.

4. Période des congés payés

La loi fait coïncider l'année de congé avec l'année de calendrier, de sorte que le salarié doit en principe prendre son congé au cours de celle-ci.

Toutefois, la loi prévoit que si les besoins de l'entreprise ou les désirs justifiés d'autres salariés de l'entreprise s'y opposent le congé qui n'a pas été pris à la fin de l'année de calendrier peut être reporté exceptionnellement jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Il appartient partant au salarié de faire une demande de report de ses congés restants à son employeur au plus tard à la fin de l'année de calendrier.

Le choix de la période de congé individuelle appartient au salarié à condition toutefois que là encore les besoins du service ou les désirs justifiés d'autres salariés de l'entreprise ne s'y opposent pas. La loi permet également à l'employeur de refuser du congé au salarié qui a été absent durant l'année écoulée de manière injustifiée pendant

plus de 10% de son temps de travail normal.

En cas de fermeture de l'entreprise pour congé annuel, la période du congé collectif doit être fixée d'un commun accord entre l'employeur et les salariés ou s'il en existe, les délégués de l'entreprise. Les dates de fermeture de l'entreprise doivent être notifiées aux salariés au plus tard pendant le 1er trimestre de l'année de calendrier.

Lorsque le salarié le demande, l'employeur est obligé de fixer le congé au moins un mois à l'avance.

5. Indemnité de congé payé

La loi accorde au salarié pour chaque jour de congé une indemnité qui correspond au salaire journalier moyen des trois mois précédant l'ouverture du droit au congé. Dans ce calcul, il est tenu compte également des accessoires de la rémunération. Il va de soi que le salarié ne peut pendant son congé exécuter un autre travail rémunéré, sous peine d'être privé de son indemnité de congé payé.

6. Incapacité de travail pendant le congé

Si, pendant son congé, le salarié tombe malade et si sa maladie est constatée par un certificat médical et portée à la connaissance de l'employeur, les journées de maladie ne sont pas considérées comme jours de congé.

7. Décisions des juridictions luxembourgeoises relatives au congé

Enfin, il faut savoir que la jurisprudence luxembourgeoise a décidé que le salarié ne peut pas être obligé par son employeur à prendre son congé annuel de récréation pendant le délai de préavis.

De même, si le salarié est licencié pendant le congé collectif, la jurisprudence a décidé que le délai de préavis ne peut commencer à courir qu'après le congé collectif.

Barbara Koops

Abonnez-vous au Républicain du Coin

Le *Républicain du Coin* est une publication trimestrielle de l'adfe adressée gratuitement aux compatriotes établis au Grand-Duché. Il fait périodiquement l'objet d'une diffusion élargie mais seuls les abonnés reçoivent l'intégralité des numéros. Pour recevoir régulièrement le *Républicain du Coin*, remplissez le coupon qui figure au verso de cette page.

Le Républicain gourmand

TERRE ! ... TERRE ! ... hur-
laient les vigies aux équipages af-
famés et assoiffés des bâtiments à
voile. TERRASSES ! ... TER-
RASSES ! ... clament à leur tour ,
in petto, les habitants de cette con-
trée lorsque pointée à l'époque ré-
glementaire le moindre rayon de
soleil. L'été est là. Officiel ! (mal-
gré la chute de 20°C entre l'avant
et l'après-fête nationale). *Voici
donc une petite sélection de ter-
rasses accueillant les chalands, les
musardins, les nez-au-vent, les
bronzes, les détachés-cases, les
décompressants.*

A Luxembourg (ville, en dehors
des places des Bains, de Paris,
Guillaume et d'Armes), elles se trou-
vent hors de portée des pots d'échap-
pement et des Harley-Davidson ou
autres pétoires trafiquées.

*Du Septentrion au Septentrion, en
passant par l'Orient :*

JUEGDSCHLASS (Franç/Lux, DIM*)
400, rue des Sept-Arpents, ☎ 33 71 37.
LECAFESTIFFCHEN (hôtel intercon-
tinentale, DIM) rue Jean Engling,
☎ 42 23 23.

L'HOSTELLERIE DUGRÜNEWALD
(gastro) 10, route d'Echternach,
☎ 42 23 95.

BRASSERIE DU KIRCHBERG 193, rue
du Kirchberg, ☎ 43 40 43.

LE LAVANDIN (Lux/Fra, DIM) 23, rue
de la Lavande (Kirchberg), ☎ 43 95 19.

LE GRIMPEREAU (gastro, jardin)
140, rue Cents, ☎ 43 67 87.

BRAUSTÜB'L (brasserie) 273, rue de
Neudorf, ☎ 43 10 81.



**Pour recevoir gratuitement et
régulièrement le Républicain du
Coin, renvoyez ce coupon à l'Adfe**

BP 1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de
vous informer. Vous pouvez à tout moment
demander la correction ou le verrouillage
des informations qui vous concernent.



BRASSERIE MANSFELD 3, rue de la
Tour Jacob, ☎ 43 90 11.

MELUSINA 145, rue de la Tour Jacob,
☎ 45 59 22.

L'ESPADON (provençal) 2, rue de
Pulvermühl, ☎ 42 87 36.

LAVILLAD'ESTE (italien, DIM) 5, rue
de Pulvermühl, ☎ 42 04 30.

LE BONAPARTE (Ital/Fra, DIM) 7,
Bisserwee, ☎ 22 71 66.

EL PATIO (latino, DIM soir) 373, route
de Thionville (Hespérage), ☎ 36 00 95.

THEATRE DEL'OPERA (Fra/Ita, ca-
drerénové), 100, rue de Rollingergrund,
☎ 25 10 33.

LA CIME (méditerranéen, DIM)
140, route d'Arlon, ☎ 31 88 13.

LE RIQUEWIHR (gastro) 373, route
d'Arlon, ☎ 31 99 80.

SIEWEBUREN (brasserie, DIM) 36, rue
des Sept-Fontaines, ☎ 44 23 56.

L'EPIN'ART (Lux/Fra, DIM) 201, route
d'Arlon, ☎ 31 76 82.

Au centre ville :

LE JARDIN (Hôtel le Royal, médit.,
DIM) 12, bd Royal, ☎ 241 61 67 37.

LEROMA 5, rue Louvigny, ☎ 22 36 92.

L'OCEAN (le gastro de la mer, fine
équipe, DIM midi) 7, rue Louvigny,
☎ 22 88 66.

SPELTZ (gastro) 8, rue Chimay,
☎ 47 49 50.

SCHNEIDEWIND (gastro, DIM soir)
20, rue du Curé, ☎ 22 26 18.

VIA SUD (médit.) 22, rue du Curé,
☎ 22 82 50.

EL COMPANERO (latino) 28, rue du
Curé, ☎ 46 25 38.

PIU DI PRIMA (ital., DIM) 4, rue de la
Loge, tél: 46 25 50.

BISTROT DE LA PRESSE (chez Heidi,
cour) 24, rue du Marché-aux-herbes,
☎ 46 66 69.

CAFE AMMUSEE (petite restauration)
14, rue du St Esprit, ☎ 22 90 50 236.

BREDEWEE (franç., terrasse sur la
corniche), rue Large, ☎ 22 26 96.

L'ARPEGE (franç.) 29, rue Ste Zithe,
☎ 48 88 08.

ITALIA (jardin) 15-17, rue d'Anvers,
☎ 48 66 26.

LE PAVILLON DU PARC BELAIR
(DIM, brasserie au bord du lac avec les
canetons pour voisins) 111, avenue du
X Septembre, ☎ 44 55 87.

* entre parenthèses: style de cuisine;
DIM = ouvert le dimanche

Pee-Wee

L'agenda du coin

Blues 'n Jazz rallye, le 22 juillet,
dans les faubourgs du Grund et de
Clausen.

Art in Beaufort. Du 22 au 30 juillet,
tout le village et son château féodal se
transforment en une immense galerie
d'art; concerts, théâtre et danse ani-
ment les week-ends. ☎ 86 93 88 -
<http://www.artinbeaufort.lu>.

**12ème championnat d'Europe de
montgolfières**, du 3 au 13 août, dans
la région entre Mersch, Larochette et
Meysembourg. ☎ 7890 7523.

**Musée de l'imprimerie, Musée
du jeu de cartes Jean Dieudonné**
(ouverts depuis le 30 juin) et galerie
d'art présentant, jusqu'au 17 septem-
bre, une **Rétrospective des Editions
Voix-Richard Meier**, éditeur de livres
d'art de Montigny-lès-Metz, au
Kulturhuef, 54 rue de Trèves à
Grevenmacher. ☎ 75 03 11 21.

L'homme de Blar. A la décou-
verte de la vie d'un homme des caver-
nes de nos régions. Du 13 juillet au 27
août au Natur Musée, 25 rue Munster
à Luxembourg. ☎ 46 22 331.

Jardins ... à suivre. 30 jardins d'ar-
tistes, 30 manifestations (musique,
théâtre, films...), du 1^{er} juin au 30 sep-
tembre dans les Ardennes luxembour-
geoises. ☎ 89 96 69 ou 92 99 38 -
<http://www.jardins-a-suivre.lu>.

**Dali, Miro, Ernst, des surréalistes
dans la galerie souterraine**. Du 15
septembre au 31 octobre, 250 litho-
graphies sont exposées dans la gale-
rie des visiteurs de la centrale hydroé-
lectrique de Vianden. ☎ 80 87 90 11.

**Calendrier non garanti. Vérifiez les
dates auprès des organisateurs.**

Le Républicain du Coin, n°15

Publication trimestrielle éditée par
l'Association démocratique
des Français à l'étranger.

Ont participé à ce numéro :
Barbara Koops, Annie et Serge Lustac,
Anita Petersheim et Henri-Pierre
Saunier.

Imprimerie Polyprint

**44, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
P/S.324**